

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1883

SÉANCE DU 6 JANVIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Rollet, Josse, Le Feyer, Cherpin et Moulin.

M. Goffres, sous-préfet, récemment élu membre correspondant, assiste à la séance ; il remercie la Société, promet un concours dévoué, ainsi que l'appui que nous ont accordé ses honorables prédécesseurs.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative aux sujets d'étude recommandés par la section des sciences économiques et sociales. Ces sujets sont les suivants : 1° Histoire d'un domaine rural. On indiquerait le nom du domaine, celui de la localité où il est placé, son étendue, sa contenance actuelle, cultures, bétail ; par quelles mains il a passé, quels morcellements il a subis, ce qu'il a perdu ou

gagné pour la valeur et le revenu ; quelles transformations la culture a subies, quels propriétaires y ont résidé ; on rappellera ce qui concerne les baux et les divers systèmes d'amodiation ; on signalera la durée et les clauses principales de ces baux à la charge du bailleur ou du preneur ; on indiquera les charges réelles ; taille ou impôt foncier, dîmes, taxes diverses, etc. ; puis les charges personnelles ; capitation, services de corps, etc., et, autant que possible, la condition matérielle des familles de propriétaires, tenanciers ou colons ; leur genre de vie, leur alimentation, disposition des bâtiments particuliers ou ruraux, la consistance du mobilier.

2° L'état et la valeur de la propriété bâtie. L'attention devra se porter particulièrement sur les points suivants : description aussi exacte que possible d'une propriété comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient ; la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés ; causes qui ont modifié cet état ; série des transmissions de la propriété par vente, héritage, donation ; valeur de la propriété bâtie, constatée par des actes de vente, des inventaires, etc. ; impôts, charges et servitudes qu'elle a eu à supporter ; le nombre des habitants à diverses époques, leur état social ; prix des locations, durée des baux, impôts et charges autres que le loyer, changements survenus dans l'état économique et socialiste.

3° Effets économiques d'une nouvelle voie de communication. Expliquer quelle était la situation de la contrée avant la création de cette voie, les dépenses qu'il a fallu faire, les résultats qui ont été obtenus pour la rapidité, le prix, la sécurité des voyages et des transports ; les exploitations nouvelles que cette voie a contribué à rendre possibles, l'influence exercée sur le prix des produits, etc.

4° Étudier, pour une région déterminée, les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le Code civil. Rechercher, par conséquent, quel était le régime matrimonial en usage dans la région avant le Code civil, quelles modifications ont été introduites depuis, etc. —

M. Claye, en remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire, fait don pour le musée d'une pièce curieuse sur laquelle il doit donner quelques renseignements. C'est une ceinture de chasteté (*cingulum castitatis*) articulée, en fer poli, qu'il destinait au musée Carnavalet; « mais obéissant à ce charme particulier qu'on éprouve à penser aux humbles, il a songé à notre Société, supposant qu'elle accueillerait favorablement ce témoignage d'intérêt. » François de Carrare, viguier de Padoue, inventa au xiv^e siècle cet *instrument barbare*; chez nous, dit M. de La Borde, cette ceinture n'a jamais été en usage, et en Italie, elle n'a été employée que par quelque maniaque. Des remerciements sont votés à M. Claye et le secrétaire est chargé de les lui transmettre. — M. Douchy signale dans l'église de Priez des carreaux émaillés représentant des motifs divers. Ces carreaux ont été mis à jour l'an dernier en nettoyant le carrelage; ils différaient, par conséquent, de ceux que notre collègue, M. Barbey, a recueillis dans cette église, il y a vingt ans.

Liste des ouvrages reçus dans le courant de décembre 1884 :

- 1^o *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie*, 1884, n^o 2;
- 2^o *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. — Documents inédits concernant la province, tome X;
- 3^o *Comité archéologique de Senlis*, tome VIII, 1882-1883;
- 4^o *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome IX, 1883-1884;
- 5^o *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville* (Procès-verbaux), 3 fascicules, 1881, 1882 et 1883;
- 6^o *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, sciences, tome XXXVIII;
- 7^o *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 6^e livraison, 1884, 2^e et 3^e trimestres;
- 8^o *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, deux volumes, 1882 et 1883;
- 9^o *Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié*, par M. E. COURTONNE, de la Société niçoise (don);
- 10^o *Les derniers jours de Camille Desmoulins*, par M. A. DESMAZURES, membre correspondant (don). — Remerciements.

Le Couvent de Nogent-l'Artaud. — Les Abbesses. — Les Bâtiments. — Dans la liste des abbesses qui, pendant 509 ans, de 1299 à 1792, se sont succédé dans l'administration du couvent de Nogent, M. Corlieu a rectifié quelques erreurs commises par le *Gallia Christiana*, en s'inspirant des documents puisés à la Bibliothèque nationale. A plusieurs reprises, 1422 à 1427, Ada de La Porte étant abbesse, les Anglais ravagèrent le couvent dont la population tout entière dut prendre la fuite. C'est une religieuse de Longchamp, Jeanne Teste, aidée de Pétronille de Lorris, de l'abbaye de Saint-Marcel de Paris, qui le releva de ses ruines et put y réunir vingt religieuses; elles moururent en 1501. M. Adolphe Varin, notre collègue, a retrouvé et gravé avec le talent qu'on lui connaît, la pierre tombale de Marie II Le Picart, abbesse en 1598; M. Mayeux a donné au musée lapidaire de la Société une partie de la pierre tombale d'Anne de Marle qui succéda à Marie Le Picart. Il est probable que des fragments retrouvés par M. Adolphe Varin s'appliquent à la sépulture d'Élisabeth Charlet, abbesse en 1636. Catherine-Marguerite Raulin fut la dernière abbesse; élue en 1742, elle était encore en fonction lors de la suppression, 7 septembre 1792. Le couvent qui, pendant plus de 509 ans, a tenu une place si importante dans l'histoire de la localité est aujourd'hui en partie détruit. Il ne reste plus que la partie occidentale du cloître qui, ainsi que l'église, avait été rebâti au xv^e siècle, après l'expulsion des Anglais. — Ce travail est renvoyé à la Commission des Annales.

M. le Président est l'interprète des regrets que fait éprouver à la Société la mort de M. Maciet, membre correspondant, père de M. Jules Maciet auquel les salles de nos séances et du musée doivent la plus grande partie des objets qui les décorent. M. Maciet, père, affable, plein d'aménité, de bienveillance, avait versé une large souscription pour le rachat de la maison La Fontaine; il ne croyait pas au succès, cependant. Homme savant, laborieux, il se plaisait dans la société

des écrivains, des universitaires remarquables : MM. Nisard, Gérusez, Rigaud, Lenient, Lacroix, Pierron, Mesnard, etc. Sa bibliothèque très considérable, des mieux choisies, était le plus bel ornement de son hospitalière demeure. Comme on lui faisait une douce insistance pour l'engager à être un collègue actif : Ne me pressez pas, répondit-il, avec la plus spirituelle bonhomie, je ne sais pas écrire, je ne sais que lire. La ville de Château-Thierry perd en M. Maciet un de ses enfants les plus distingués, les plus charitables.

M. le Trésorier soumet à l'examen de l'assemblée le compte des recettes et des dépenses de l'année 1884 et le budget pour 1885. Ce compte et le budget sont adoptés et des remerciements votés à notre collègue.

A cause de l'insuffisance des membres titulaires présents, l'élection pour le renouvellement du bureau est ajournée à la séance de février.

La séance est levée à quatre heures.
